

20 décembre 2012

N° 32 – 2012

Lancement de la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science

SCOR annonce aujourd'hui le lancement de la « Fondation d'entreprise SCOR pour la Science ».

La Fondation apportera son concours à des projets scientifiques divers, dans le cadre de ses orientations et moyens, mais sans restriction a priori d'ordre géographique, disciplinaire ou formel. Ce soutien pourra prendre par exemple la forme de financements de chaires universitaires ou de projets de recherche spécifiques, d'appels à projets, de participations à des colloques ou publications, de prix scientifiques...

Outre la responsabilité d'opérations déjà conduites par le Groupe en faveur de la recherche scientifique, la Fondation bénéficiera d'un concours financier annuel de SCOR pour soutenir de nouveaux projets. Au total, c'est un périmètre d'engagements de l'ordre d'un million d'euros par an qui sera de la responsabilité de la Fondation.

La Fondation, dont la création administrative a été actée au Journal officiel associations et fondations du 28 juillet dernier, est présidée par M. André Lévy-Lang. Le Conseil d'administration de la Fondation s'assurera notamment de son bon fonctionnement et veillera à présenter des bilans publics exhaustifs de son activité. La Fondation s'appuiera par ailleurs sur un Conseil scientifique interdisciplinaire et international de très haut niveau, qui accompagnera la définition de ses axes stratégiques et la sélection des projets à soutenir.

Les membres du Conseil scientifique sont MM. **Laurent Abel** (Inserm), **Thibault Damour** (Institut des Hautes Etudes Scientifiques), **Georges Dionne** (HEC Montréal), **Pierre-Louis Lions** (Collège de France), **Erwann Michel-Kerjan** (Wharton Business School), **Nikolai Shapiro** (Institut de Physique du Globe de Paris), **Didier Sornette** (ETH Zurich), **Jean Tirole** (Toulouse School of Economics) et **James W. Vaupel** (Max Planck Institute for Demographic Research).

André Lévy-Lang, Président de la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science, déclare : « *Je suis très heureux que SCOR ait choisi de prolonger son action en faveur de la recherche et de l'enseignement scientifiques par la création de cette Fondation d'entreprise. Avec notamment l'appui d'un Conseil scientifique international remarquable, la Fondation dispose des meilleures conditions pour engager un programme cohérent et ambitieux de soutien à des équipes et à des projets scientifiques qui le méritent pleinement* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *La création de la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science marque une nouvelle étape de l'engagement de SCOR en faveur des disciplines scientifiques, et, au-delà, de sa contribution à la société. De par la nature de ses activités, et compte tenu de la forte culture scientifique de ses équipes, SCOR a toujours été un partenaire actif du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous avons souhaité aller encore plus loin et mettre en place, en dehors du Groupe, une fondation dédiée à la Science* ».

Davantage d'informations sur la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science sont disponibles à l'adresse suivante : www.scor.com

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solvabilité financière ou d'autres notations.